



**SOLIDARITÉS**

## L'AGENDA 22

*Plan régional pour l'égalité des chances  
des personnes en situation de handicap*





**È**s notre arrivée à la présidence de l'Île-de-France, nous avons souhaité ancrer notre démarche « Région solidaire » dans une ambition forte : faire de l'Île-de-France une collectivité exemplaire dans la lutte contre toutes les discriminations et dans la promotion de l'égalité pour tous.

**C**est à ce titre que le handicap occupe une place centrale dans la stratégie régionale, qui irrigue l'ensemble des politiques publiques portées par la Région.

**P**our donner toute sa portée à cet engagement, la Région Île-de-France a souhaité mettre en œuvre un Agenda 22, un cadre de référence international visant à prendre en compte le handicap dans l'ensemble des politiques publiques.

**C**ette stratégie amène la Région à intervenir sur l'ensemble des champs liés au handicap afin d'accompagner tous les Franciliens à tout âge et à chaque étape de sa vie. Accessibilité, logement, études, culture, sport, santé, dispositifs médico-sociaux, insertion professionnelle, accès à l'emploi, soutien aux familles : autant de domaines dans lesquels nous agissons pour améliorer concrètement le quotidien des personnes en situation de handicap.

**N**otre ambition est aussi plus large : elle vise à encourager un changement des mentalités, pour transformer le regard porté sur le handicap.

**P**our y parvenir, la Région accompagne les acteurs du milieu spécialisé mais également les acteurs du milieu dit « ordinaire », comme les clubs sportifs, les établissements scolaires, les organismes de formation par apprentissage ou encore les établissements culturels, avec l'idée que l'intégration des personnes en situation de handicap doit mobiliser l'ensemble de la société.

**D**epuis 2016, des avancées majeures ont été réalisées : la régionalisation du PAM, le transport à la demande pour les personnes en situation de handicap ; la mise en accessibilité de 300 gares en Île-de-France, de l'intégralité des lignes de bus et de tram dans Paris ; la création du budget participatif handicap pour soutenir les projets de la société civile ; la création du Perqo, l'incubateur de startups à impact en faveur du handicap ; ou encore la mise en place d'un plan l'accompagnement des personnes vivant avec un Trouble du Spectre de l'Autisme.

**E**n 2024, année où le handicap a été déclaré grande cause par la Région Île-de-France, la Région a investi un total de 180M€ dans l'ensemble des champs liés au handicap.

**L**l'engagement de la Région Île-de-France en faveur du handicap est constant et durable. C'est de cette façon que nous construisons une région plus solidaire et plus inclusive.



**Valérie Pécresse**  
Présidente  
de la Région  
Île-de-France



**Farida Adlani**  
Vice-présidente chargée  
des Solidarités,  
de la Santé et de la Famille



**Pierre Deniziot**  
Délégué spécial à l'inclusion,  
au Handicap et à l'Accessibilité,  
en charge du « Métro pour tous »

# L'ENGAGEMENT RÉGIONAL ET LA DÉMARCHE AGENDA 22

## RAPPEL DE LA DÉMARCHE AGENDA 22

L'Agenda 22 met en œuvre les 22 principes définis par l'Assemblée générale des Nations unies en 1993, complétés en décembre 2006 par la Convention universelle sur les Droits des Personnes handicapées de l'ONU, visant à assurer l'égalité des chances des personnes en situation de handicap.

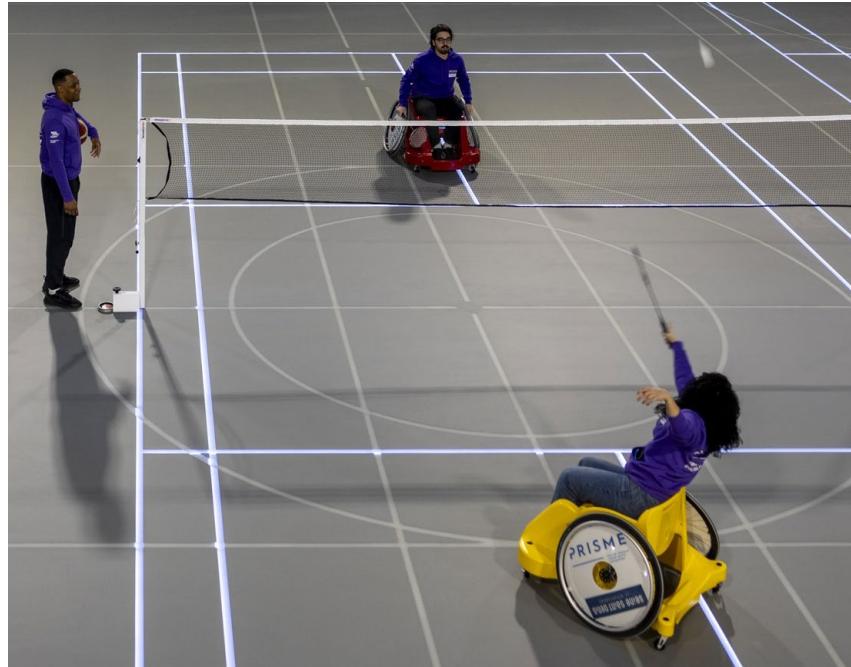
Il peut être défini comme un ensemble de règles de « bonne conduite » mises en œuvre par des États et des autorités locales dans les différents domaines de la vie courante : accessibilité, éducation, emploi, loisirs, sports, information, religion, soins de santé, réadaptation...

Sa finalité est de prendre en compte le handicap dans tous les domaines de la vie quotidienne afin :

- de permettre aux personnes en situation de handicap une vie citoyenne à part entière,
- de contribuer à changer le regard sur le handicap,
- d'inscrire les politiques publiques dans une démarche transversale, partenariale, participative et pluri-annuelle sur un territoire.

## LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ENGAGÉE EN FAVEUR DU HANDICAP

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, introduit dans le code de l'action sociale et des familles, une définition du handicap inspirée de la classification internationale. Elle marque un tournant dans la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap et permet de poser l'inclusion comme un enjeu de société. Pourtant, l'insuffisance de dispositifs institution-



© Hugues-Marie Duclos

nels de prise en charge des personnes handicapées a trop longtemps conduit à faire passer au second plan les objectifs de formation, d'accès à l'emploi, d'intégration sociale, d'accès à la culture, au sport ou aux loisirs.

Vingt ans après l'adoption de cette loi, beaucoup d'obstacles restent encore à lever : accessibilité des lieux publics, renoncement aux soins, obstacles dans la vie professionnelle ou encore entraves dans les déplacements. Ces difficultés sont particulièrement accentuées pour les personnes issues des milieux socio-économiques moins favorisés.

Par ailleurs, la moitié des personnes en situation de handicap sont aidées dans leur vie quotidienne, le plus souvent par des proches.

En 2024, année où le handicap a été déclaré Grande Cause Régionale, 180M€ ont été investis dans ce domaine avec deux nouveaux prismes :

- d'abord les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 qui

ont incité la Région, deuxième financeur public après l'État, à intensifier ses actions en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Elle a également soutenu des projets structurants dans le domaine du Parasport, notamment à travers des équipements phares comme le Prisme à Bobigny et l'Institut de Parasport-Santé aux Mureaux.

- Ensuite, en lançant la première édition du budget participatif handicap, permettant aux Franciliens de devenir acteurs de la politique solidaire de la Région en soutenant des projets concrets dans les domaines culturels, sportifs ou liés à la citoyenneté, en faveur des personnes en situation de handicap.

Ce rapport présente la synthèse de la mise en œuvre de l'Agenda 22 et la communication du bilan de l'action régionale en matière de handicap pour l'année 2024.

# FAVORISER L'ACCÈS AUX ÉTUDES, À LA FORMATION ET À L'EMPLOI

## AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ÉTUDES

### Accessibilité universelle des lycées

L'accessibilité des lycées franciliens, tant pour les jeunes que pour les personnes en situation de handicap, constitue un axe fort d'engagement partagé par la Région Île-de-France et la région académique. À ce titre, la Région a alloué un budget de plus de 3,3 milliards d'euros à des opérations d'ampleur, réalisées, en cours ou à venir, prévoyant la mise en accessibilité des établissements concernés.

Ce plan d'urgence prévoit que tous les travaux de rénovation des établissements intègrent la mise en accessibilité des locaux et tous les nouveaux lycées livrés répondent aux normes d'accessibilité.

Les projets neufs bénéficient d'une réelle exemplarité dans leur conception. La Région encourage les architectes à prendre en considération l'ergonomie de circulation dans les espaces, les couleurs, et la signalétique, pour répondre aux différents types de handicap. La qualité d'usage va au-delà de la réglementation sans engendrer de coûts supplémentaires.

L'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) déposé par la Région en 2015 faisait état de 453 établissements qui n'étaient pas aux normes d'accessibilité à cette date. Pour répondre à la vétusté des lycées franciliens, la Région a fait le choix d'engager un plan d'investissement d'urgence pour moderniser et restructurer ces établissements, plan qui intègre la mise en accessibilité.

Aujourd'hui, 195 lycées sont accessibles réglementairement et fonctionnellement, soit 41,5 % des lycées franciliens. La démarche se poursuit, avec aujourd'hui environ 110 lycées à l'étude

pour des travaux de mise en accessibilité programmés sur les prochaines années.

Par ailleurs le plan « sanitaires » réalisé par la Région a aussi permis de mettre aux normes PMR de nombreux sanitaires.

En parallèle de cette mise aux normes, la Région développe un accueil personnalisé pour permettre à tous les élèves de suivre les études de leur choix dans un établissement proche de leur domicile.

Face aux défis de l'accessibilité dans l'enseignement secondaire, la Région a décidé d'accélérer les travaux d'aménagement dans cinq lycées franciliens accueillant des Classes Préparatoires aux

En complément des opérations d'investissement réalisées dans les lycées franciliens, la Région mène aussi des actions de sensibilisation au handicap dans les établissements scolaires. C'est le cas notamment du programme PLAN VUE de l'association Helen Keller Europe qui vise à sensibiliser au handicap visuel. Mis en œuvre de janvier à décembre 2025 dans les établissements scolaires franciliens situés en quartiers prioritaires et en zones rurales, ce dispositif a le double objectif de prévenir les troubles visuels non détectés pouvant nuire à la réussite scolaire et de lutter contre le décrochage scolaire induit par ces troubles. Le programme propose des actions de sensibilisation auprès des élèves, un

Grandes Écoles (CPGE). Une convention de partenariat a été adoptée lors de la commission permanente du 27 mars dernier, associant la Région, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ainsi que les associations Handipass et Passeport pour l'Excellence.

Cette initiative, qui s'étend sur cinq ans, vise à garantir un accès facilité aux élèves en situation de handicap, qu'il s'agisse de mobilité réduite ou de handicaps sensoriels. Elle s'inscrit dans une politique plus large de modernisation des établissements scolaires franciliens et de promotion d'un cadre éducatif inclusif.

travail de diagnostic visuel précoce et un accompagnement des familles et des équipes éducatives pour lever les freins liés à la santé visuelle.

### Mise en accessibilité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

La loi du 11 février 2005 instaure pour les établissements d'enseignement supérieur, une obligation d'accessibilité aux personnes porteuses de handicap, dans le cadre de nouvelles constructions, de rénovations globales, de réhabilitations et d'extensions d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

**42,5 M€**  
**ont été affectés en 2024**  
**pour ces opérations de mise**  
**en accessibilité des lycées**

Toutes ces opérations doivent respecter les réglementations en vigueur et tenir compte des préconisations en matière d'accessibilité pour tous les types de handicap.

Le Guide « Aménagement et Construction Durable », applicable aux projets financés par la Région, impose la nomination d'un référent handicap et l'élaboration des projets en collaboration avec les associations spécialisées. L'objectif est de mettre en accessibilité les établissements d'enseignements supérieur dans le cadre des opérations votées et qui s'inscrivent dans les différents contrats de plan État-Région (CPER 2015-2020 et 2021-2027).

En 2024, 10 projets ont été soutenus par la Région, pour un montant total de 62,49 millions d'euros, dont 60 millions d'euros spécifiquement pour des projets intégrant l'accessibilité pour tous les types de handicap. Parmi ces projets, certains vont au-delà des exigences réglementaires : c'est le cas du bâtiment de recherche en mathématiques du campus de Villetaneuse, qui intègre des innovations en faveur des personnes en situation de handicap, telles qu'une application smartphone pour appeler les ascenseurs et une collaboration avec des usagers à mobilité réduite.

### **Emplois étudiants mentors d'Île-de-France**

Initié en 2023 par la Région Ile-de-France, le dispositif « Emplois étudiants mentors d'Île-de-France » vise à soutenir la création d'emplois étudiants mentors dans les campus franciliens d'enseignement supérieur de plus de 10 000 étudiants, en prenant en charge leur rémunération à hauteur du salaire minimum de croissance.

Ce dispositif vise un double-objectif :

- Améliorer le pouvoir d'achat des étudiants recrutés, afin qu'ils disposent de bonnes conditions de vie et d'études, dans le contexte actuel de précarité étudiante.
- Développer de nouvelles missions au sein des campus franciliens, favorisant le lien social entre les étudiants, et notamment l'accompagnement des étudiants en situation de handi-

cap identifier comme l'une des priorités régionales.

Cinq types de missions sont proposées aux universités afin de déployer le dispositif : tutorat/mentorat, accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap, accueil en bibliothèque, accueil et accompagnement des étudiants étrangers et actions dans les relais santé.

Les contrats emplois étudiants mentors sont accessibles aux étudiants en situation de handicap, soit sur leur campus d'inscription, soit à proximité de leur lieu de vie. Les établissements employeurs de ces contrats peuvent mettre en place des missions spécifiques d'accompagnement des étudiants en situation de handicap sur leur campus.

En 2023-2024, sur les 900 missions prévues, 11% des missions soutenues par la Région concernaient l'aide et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap correspondant à un total de 114 missions déployées sur l'ensemble des universités.

En 2024-2025, 1 107 emplois mentors sont subventionnés avec une répartition prévisionnelle par type de missions correspondant à 9,4% de missions sur le handicap, 34,7% sur le tutorat, 7,8% auprès des étudiants étrangers, 29,4% dans les bibliothèques universitaires et 18,7% au sein des relais santé.

### **Aide à l'orientation avec ORIANE**



Oriane, l'Agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation, propose des services et des solutions concrètes aux Franciliens de tous les âges afin de favoriser l'orientation scolaire et universitaire, l'accès à une formation initiale ou professionnelle, de faciliter les reconversions professionnelles ou encore la recherche de stage ou d'emploi en Île-de-France.

Oriane a un objectif simple : garantir un meilleur accès à l'orientation et une insertion professionnelle pour tous les Franciliens. Elle est conçue comme un guichet unique visant à assurer la coordination entre tous les acteurs, afin d'offrir au grand public une meilleure visibilité sur l'ensemble des dispositifs existants et les accompagner efficacement dans la recherche de leur formation ou de leur emploi.

Oriane souhaite répondre aux grands enjeux qui touchent le territoire francilien afin d'être une interface utile entre l'offre de formation et les besoins des acteurs économiques mais également d'apporter des réponses aux problématiques qui freinent l'insertion et la mobilité sociale de millions de Franciliens.

De janvier à mai 2024, 450 stages étaient accessibles aux personnes en situation de handicap sur la plateforme.

En partenariat avec l'AGEFIPH (association chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap), Oriane développe une plateforme en ligne qui permettra de mettre en relation des employeurs avec des fournisseurs afin de proposer des mises à disposition de solutions d'aménagements temporaires.

Elle a également enclenché un partenariat avec la Sorbonne Nouvelle et le « Réseau Pro » pour la réalisation de capsules vidéo de sensibilisation au Handicap et d'informations sur les droits et mesures dont peuvent bénéficier les étudiants en situation de handicap. « Réseau Pro » est une plateforme d'offres de stage, d'emploi et d'apprentissage réservés aux étudiants de 6 universités dont 5 franciliennes, à savoir l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'université Paris Panthéon-Assas, l'université Sorbonne Nouvelle, l'UPEC (Université Paris Est-Créteil), l'université Sorbonne Paris-Nord.

En 2024, Oriane était aussi présente lors de différentes rencontres dédiées au handicap :

- Lors d'événements pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, à l'image du forum FFH « Emploi Handisport » au Stade Charléty, du forum « Rencontres Handicap,

Sport & Emploi» au Centre sportif Georges Carpentier, des Rencontres Internationales de l'Autisme (RIA) à la Cité des métiers. Dans le cadre de la journée internationale des personnes en situation de handicap, elle a également coorganisé et coanimé l'événement «DCLICK Inclusion dans la restauration» au sein de l'Hôtel de Ville de Paris Centre. Elle a également travaillé en lien avec l'association Arpejeh pour l'organisation du forum découverte des métiers, participé au salon «Le sens de l'emploi 2025», un événement dédié aux personnes aveugles, malvoyantes, sourdes et malentendantes.

- Lors d'événements de sensibilisation, notamment lors du 1<sup>er</sup> festival mondial de la neurodiversité à l'UNESCO en proposant une sensibilisation et une valorisation des profils atypiques via des courts-métrages (films d'animations, documentaires...). Ce festival s'articule autour de différentes tables rondes portées par des experts venant de différents pays du monde mais aussi de projection de courts-métrages portant sur les différentes atypicités.
- Enfin, elle a également pris part au concours participatif Handicap de la Région 2024 (projet chiens guide en formation au Conseil Régional d'Île-de-France - 2<sup>e</sup> lauréat).

## ACCROITRE L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE

### Soutien aux organismes de formation par apprentissage (OFA) accueillant des apprentis en situation de handicap

Dans le cadre de l'amélioration de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde de l'apprentissage, un dispositif régional a été mis en place pour soutenir les Organismes de Formation par Apprentissage (OFA) engagés dans une démarche volonta-

riste d'accueil de ces publics. Mis en œuvre chaque année, ce dispositif s'appuie sur 2 leviers principaux : une majoration des coûts-contrats et un soutien à l'investissement en matière de mise aux normes pour l'accessibilité.

Ce soutien se traduit par une bonification des candidatures d'OFA impliqués dans l'accueil d'apprentis en situation de handicap lors des appels à projets annuels. Les OFA lauréats bénéficient ainsi d'un accompagnement financier renforcé, tant sur le plan du fonctionnement que sur l'aménagement de leurs infrastructures.

En 2024, 72 OFA ont été sélectionnés au titre de ce dispositif. Dans ces organismes, 5,48% des apprentis accompagnés étaient en situation de handicap, soit 1 915 jeunes, soit trois fois plus qu'en 2023.

95% des OFA lauréats ont mis en œuvre des actions concrètes pour favoriser leur inclusion : aménagement des locaux (accessibilité, sanitaires PMR, élévateurs), adaptation des contenus pédagogiques et des examens, ou encore partenariats avec des acteurs spécialisés (AGEFIPH, Cap Emploi...).

La nomination d'un référent handicap reste par ailleurs une exigence réglementaire.

### Rémunération des stagiaires ESRP/ESPO/UEROS

Les établissements et services de préorientation ou de réadaptation professionnelle (ESPO et ESRP) appartiennent au secteur médico-social et sont des structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes handicapées.

La Région Île-de-France rémunère des stagiaires en situation de handicap (bénéficiaires de la RQTH, la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) engagés dans des parcours de reconversion, de qualification ou de certification professionnelle. Ce dispositif s'inscrit dans une logique de montée en compétences et de retour à l'emploi de personnes qui, en raison d'un handicap ou d'une maladie professionnelle, ne peuvent plus exercer leur métier d'origine. Il repose sur un partenariat étroit entre la Région Île-de-France, l'Agence Régionale de Santé, les MDPH et les établissements concernés.

### ⊕ Focus

#### TREMLIN : UNE PRÉPARATION PROFESSIONNELLE AUX MÉTIERS DE LA RESTAURATION POUR FACILITER L'ACCÈS DES JEUNES ET ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP À UN EMPLOI EN MILIEU ORDINAIRE

TREMLIN est une initiative mise en œuvre entre janvier et octobre 2025 qui a pour but de faciliter l'accès à l'emploi en milieu ordinaire pour des jeunes et adultes en situation de handicap cognitif, mental ou psychique. Ce dispositif propose un parcours de 140 heures de préparation immersive aux métiers de la restauration. L'objectif principal est de consolider et valider un projet professionnel d'agent polyvalent de restauration. Si le projet est validé, les participants sont accompagnés vers une inscription à France Travail, avec à terme un accès à une Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POEI).

Le programme cible 40 personnes, majoritairement des jeunes, et propose une immersion concrète dans les exigences du secteur : gestes professionnels, fonctionnement d'une cuisine, attentes des employeurs.

Le coût total du projet s'élève à 90 000 €, dont 49 588 € financés par la Région en 2024.

# 43,47 M€ de budget alloué à la rémunération des stagiaires ESRP en 2024

En 2024, le budget alloué à cette action s'élève à 43,47 millions d'euros, intégralement dédiés au public en situation de handicap. 6 663 personnes en ont bénéficié cette année, dont 3 952 nouveaux entrants.

## Programme Régional de Formation vers l'Emploi (PRFE)

Le Programme Régional de Formations vers l'Emploi (PRFE), en cours sur la période 2022-2026, intègre une composante E-learning opérationnelle depuis 2020.

Ce dispositif vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi franciliens, à renforcer leur niveau de qualification et à favoriser leur insertion professionnelle, tout en répondant aux besoins en main-d'œuvre qualifiée exprimés par les employeurs. Ouvert à l'ensemble des demandeurs d'emploi, le PRFE accorde une attention prioritaire aux personnes en situation de handicap.

Trois types de parcours sont proposés : le parcours d'accès à la qualification (pour découvrir des métiers ou se préparer à une formation ou un emploi), le parcours certifiant (visant l'obtention de certifications enregistrées au RNCP, de CQP ou d'habilitations réglementaires), et le parcours professionnalisant (centré sur l'acquisition de compétences ciblées facilitant le maintien ou la mobilité dans l'emploi).

Le programme s'appuie sur un réseau de partenaires (France Travail, Missions Locales, Cap Emploi, Agefiph, ASP) et sur des organismes de formation spécialisés.

En 2024, 679 personnes en situation de handicap sont entrées en formation via le PRFE et 35 via le E-learning, représentant respectivement environ 3 % et 6 % des effectifs de ces dispositifs.

3 programmes transverses (PRFT) lancés en 2024 renforcent le dispositif PRFE :

- CBP (Compétences de base professionnelles) : conçu pour favoriser l'insertion de publics en difficulté linguistique, ce programme s'adresse aux demandeurs d'emploi peu qualifiés et à certains jeunes en décrochage scolaire. Il inclut prioritairement les personnes en situation de handicap. Pour les personnes sourdes ou malentendantes, une reconnaissance en tant que travailleur handicapé est requise.
- CNUMPRO (Compétences numériques professionnelles) : dédié au renforcement des compétences numériques des demandeurs d'emploi éloignés du numérique. En 2024, 6,21 % des bénéficiaires sont reconnus en situation de handicap.
- AVP (Anglais à visée professionnelle) : destiné à ceux dont le projet professionnel validé exige un niveau d'anglais spécifique, ce programme mobilise une quinzaine d'organismes

de formation et de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

Le suivi des bénéficiaires, dont ceux en situation de handicap, fait partie des indicateurs clés, avec un taux de participation de 3,9 % recensé en 2024 (bilan en cours de consolidation).

## Amélioration de l'accueil des stagiaires des formations sanitaires et sociales en situation de handicap

La convention d'objectifs et de moyens avec les établissements qui dispensent des formations sanitaires et sociales fixe notamment les modalités d'attribution de la subvention de fonctionnement versée par la Région aux écoles et instituts de formation paramédicaux, maïeutiques et en travail social.

Les obligations à respecter en matière d'accessibilité de la formation et des locaux aux étudiants en situation de handicap précisent trois niveaux d'obligations :

- développer l'accueil des étudiants en situation de handicap et prendre toutes dispositions afin de concourir à la formation de ces étudiants en milieu ordinaire de travail;
- participer activement à améliorer l'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap en mobilisant les partenariats et financements existants avec l'AGEFIPH et la FIFPH;
- assurer l'accessibilité physique de ses locaux aux personnes en situation de handicap conformément aux prescriptions légales.

Par ailleurs, la Région accompagne aussi via un soutien spécifique les stagiaires en formation masseur-kinésithérapeute des instituts de formation Valentin Hauy et Paul Guinot qui accueillent des étudiants déficients visuels. Ces montants correspondent aux frais complémentaires liés aux besoins spécifiques des étudiants en situation de handicap pour un montant de 73 000 € au titre de l'année 2024.

De même, une subvention de 285 000 € au titre de l'année 2024 a été allouée à un établissement de formation en travail social, l'École



## Focus

### FORMATION CIARA DE CREATIVE HANDICAP

La formation CIARA, portée par l'association CREATIVE HANDICAP, s'inscrit dans le domaine du numérique et s'est déroulée du 4 septembre 2023 au 27 juin 2024. Elle vise à favoriser l'accès des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) à des formations qualifiantes, en vue d'une insertion professionnelle dans un secteur porteur : la création numérique.

Cette formation s'adresse à un public de 30 personnes en situation de handicap, et les prépare aux métiers du numérique : création de jeux vidéo, serious games, animation 3D, design graphique, ainsi que réalité virtuelle et augmentée.

Des prestataires spécialisés tels que Cyanide, Synakene et GraveCool contribuent à la mise en œuvre de contenus pédagogiques adaptés.

Le coût total du projet s'élève à 557 700 €, avec une participation régionale de 200 000 € pour l'année 2024.

de Formation Psycho Pédagogique (EFPP) située à Paris 15<sup>e</sup>, pour accompagner le dispositif d'accessibilité des candidats sourds aux parcours de formations initiales.

Dans le cadre de la démarche Qualiopi, les instituts ont l'obligation d'avoir un référent handicap.

#### Bourses des formations sanitaires et sociales

La Région est en pleine compétence pour décider de l'attribution des bourses d'études aux élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales inscrits dans un centre de formation dispensant une formation en travail social ou majeure agréée par la Région ou une formation sanitaire autorisée par la Région. Ainsi, la Région verse les bourses aux étudiants des formations menant à des diplômes d'Etat et dispose sur ce champ des mêmes prérogatives que les CROUS pour les étudiants des autres formations de l'enseignement supérieur. En 2024, 12 000 étudiants et élèves ont perçu une bourse de la Région.

Elle constitue une aide complémentaire à celle de la famille, un complément de revenu, visant à soutenir les élèves et étudiants inscrits en formations sanitaires ou sociales afin de contribuer à la réussite de leurs études et l'obtention de leur diplôme.

Dans un contexte de crise et d'inflation, la précarité des étudiants est en hausse et fragilise les parcours de formation des étudiants.

Dans son schéma régional des formations sanitaires et sociales et pour répondre aux besoins en emplois du secteur, la Région s'est fixé comme objectif d'augmenter le nombre de diplômés. Les bourses sur critères sociaux font partie des mesures phares que la Région mobilise pour les étudiants.

Ainsi un règlement régional des bourses permet d'établir « la nature, le montant (ou le niveau) et les conditions d'attribution » des bourses attribuées aux élèves et étudiants par la Région Île-de-France. Les dernières modifications du règlement ont été adoptées par délibération n° CP 2024-206 du 30 mai 2024 et s'appliquent aux élèves ou étudiants entrés en formation depuis la rentrée de septembre 2024.

Afin de soutenir plus particulièrement les élèves, étudiants et public vivant avec un handicap, la région Île-de-France a augmenté son soutien aux élèves et étudiants en situation de handicap ou aidant familial d'un parent en situation de handicap durant leur formation.

Pour l'année scolaire 2024/2025, 701 621 € ont été dédiés à 169 étudiants en situation de handicap et 266 964 € au bénéfice de 68 étudiants aidants familiaux d'un parent en situation de handicap.

#### Rénovation des écoles et instituts de formations sanitaires

Depuis 2021, la Région mène un plan massif de rénovation des écoles et instituts de formation sanitaires. Ces appels à projets

dédiés aux formations sanitaires ouverts en 2021, en 2022 et en 2024, dotés d'un budget de 68 M€, ont permis de répondre aux demandes les plus urgentes dont la mise en œuvre de la réglementation accessibilité sur le bâti (constructions neuves, rénovations, réhabilitations, extensions et mises aux normes) :

3 projets particulièrement ambitieux ont été réalisés pour les extensions des instituts de formations sanitaires rattachés à la Croix Rouge Française- antenne de Mantes-la-Jolie (78), à l'Etablissement Public de Santé de Ville-Evrard à Neuilly-sur-Marne (93) et au Centre Hospitalier Léon Binet de Provins (77).

Pour ces extensions, les normes d'accessibilité ont été prises en compte : sanitaires PMR avec diffuseurs lumineux, rampes extérieures, création d'ascenseurs, augmentation des passages libres des portes...

## SE MOBILISER POUR L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

#### Accompagnement RSE & Inclusion

Dans une volonté de promouvoir un développement économique plus inclusif, la Région a lancé un programme d'accompagnement à destination des

dirigeants de TPE-PME franciliennes, axé sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi, en particulier les personnes en situation de handicap. Porté par le Campus de l'inclusion, ce dispositif prévoit deux promotions en 2024-2025 : la première de novembre 2024 à avril 2025, la seconde de mars à septembre 2025, avec une reconduction prévue dès la rentrée 2025.

Chaque promotion rassemble 15 dirigeants de TPE-PME tous secteurs confondus, pour un accompagnement de six mois structuré autour de rencontres, d'ateliers et de mises en réseau. L'objectif est de faire évoluer les pratiques entrepreneuriales autour du recrutement inclusif, des achats responsables et de l'engagement sociétal, avec des connexions concrètes aux structures de l'économie sociale et solidaire (entreprises adaptées, ESAT, entreprises d'insertion....).

L'accompagnement est entièrement financé par la Région à hauteur de 65 000 € par promotion (x2). La première promotion a permis l'accompagnement de 15 dirigeants, la mise en œuvre de 47 actions inclusives, dont 65% sont en cours ou finalisées, la programmation de 9 recrutements inclusifs, l'accueil de 5 personnes éloignées de

l'emploi (parrainages, duo days...) et la mobilisation de 20 structures inclusives partenaires.

### Accélérateur de l'ESS (Économie sociale et solidaire)

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'économie sociale et solidaire, la Région Île-de-France a lancé le programme Accélérateur de l'ESS, dont l'objectif est d'accompagner la croissance des structures à impact social et/ou environnemental, y compris celles relevant du secteur adapté. Reconduit en 2024, ce programme vise à favoriser le changement d'échelle, la création d'emplois locaux et inclusifs et le développement économique durable.

En 2024, 41 structures ont été accompagnées dont 9 issues du secteur du handicap. Parmi elles figurent deux entreprises adaptées : NumerikEA, qui recrute et forme des collaborateurs reconnus travailleurs handicapés (RQTH) sur les métiers de la communication digitale et CVSI-EA, concepteur de solutions de signalétique innovantes ainsi qu'un opérateur de voyages pour personnes en situation de handicap, Voyages Adaptés. Par ailleurs, 12 nouvelles structures ont entamé leur phase de diagnostic en septembre 2024 pour intégrer la 7e promotion, dont une entreprise adaptée, Chlorophylle.

Le dispositif est mené en lien étroit avec plusieurs partenaires stratégiques : HEC Paris, la Banque des Territoires, AG2R La Mondiale, ICADE, la Caisse d'Épargne et la DRIEETS Île-de-France.

### Incubation de projets innovants au travers du PERQO

L'incubateur PERQO du siège de la Région Île-de-France est un dispositif emblématique d'innovation au service de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Créé en mai 2022, il incarne les engagements régionaux en intégrant dès sa conception la question du handicap comme priorité transversale.

L'incubateur a pour objectif de soutenir des projets innovants, avec une cible de 40 % de projets en lien avec la thématique du handicap. Il s'adresse à un public large : entrepreneurs, start-ups, travailleurs indépendants, salariés, agents publics ou étudiants franciliens en situation de handicap. Le PERQO met à disposition des postes de travail et des bureaux adaptés, ainsi qu'un accompagnement renforcé grâce à un accès privilégié à l'écosystème régional de l'innovation (coaching, ressources thématiques, expertises, réseaux professionnels). Une solution de guidage indoor StreetNav, de StreetCo (startup incubée) permet aux personnes malvoyantes de se déplacer en autonomie

## Exemple de projet handicap incubé JEUX 2024

Championne de France de tir à la carabine handisport à 10 m en 2004, Rajae El Harrak est aussi une entrepreneuse engagée qui a fait de l'inclusion son cheval de bataille. En 2022, elle a fondé Veebya, une application de réservation de chauffeurs spécialisés pour les personnes en situation de handicap. Son entreprise à impact social a été accompagnée par le Perqo, l'incubateur de la Région Île-de-France.

Cet engagement l'a conduite à porter la Flamme olympique en amont des Jeux de Paris 2024.



© Hugues-Marie DUCLOS - Région Île-de-France

dans l'incubateur, et ce dès l'accueil de la Région IDF. Le système s'adapte à tout type de handicap et peut même guider des personnes voyantes selon le profil choisi au lancement de l'application. L'application est gratuite et disponible au téléchargement pour tous les incubés et les agents de la Région.

Le lieu favorise la mixité et la sensibilisation de l'ensemble des porteurs de projets aux enjeux du handicap, qu'ils soient directement concernés ou non.

En 2024, deux promotions ont été accueillies pour un total de 127 projets dont 42 relevant de la thématique du handicap.

Porté initialement par le pôle RH, l'incubateur est passé sous la responsabilité du pôle Entreprises et Emploi en 2025. Il mobilise de nombreux partenaires internes (délégation handicap, pôles RH, TRESOR, MAJI) ainsi que deux prestataires : Schoolab et l'accélérateur 21 de la Croix-Rouge française et Nexem.

# REFORCER LES MOBILITÉS ET L'ACCESSIBILITÉ

## TENDRE VERS 100 % D'ACCESSIBILITÉ DANS LES TRANSPORTS

Île-de-France Mobilités (IDFM) joue un rôle central dans l'organisation du transport des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. À travers des services dédiés, elle œuvre pour garantir une mobilité accessible, sécurisée et adaptée aux besoins spécifiques de ces publics, en particulier les enfants et adolescents scolarisés.

### Poursuite de la modernisation du réseau de transports en commun francilien

La Région Île-de-France œuvre activement à l'accessibilité des transports publics pour les personnes en situation de handicap, notamment via le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA). En partenariat avec Île-de-France Mobilités, elle finance 75 % des travaux d'adaptation des gares qui incluent : le rehaussement des quais, l'installation d'ascenseurs, la suppression d'obstacles et l'amélioration de l'information sonore et visuelle.

Certaines lignes de métro neuves (ligne 14 et prolongements des lignes 4, 11, 12) sont désormais accessibles, et les futures lignes 15, 16, 17 et 18 le seront

également. Toutefois, tout le métro est déjà adapté pour les handicaps mentaux, auditifs et cognitifs, et dispose d'itinéraires alternatifs pour les personnes en fauteuil roulant via bus, tramways et RER. Des équipements spécifiques comme les boucles magnétiques, les signaux lumineux/sonores et les portillons plus larges sont installés.

Le coût global pour 2024 atteint 54,85 M€ pour Île-de-France Mobilités, 30,55 M€ pour la Région, et 30,6 M€ pour SNCF Gares & Connexions, portant l'investissement total depuis 2016 à 1,44 milliard d'euros.

Par ailleurs, la certification Cap'Handéo garantit l'accessibilité des réseaux RATP et SNCF à chaque étape du voyage, du site internet à l'accompagnement en gare. À ce jour, 27 000 agents RATP et 13 000 collaborateurs SNCF ont été sensibilisés aux handicaps pour une meilleure prise en charge.

Enfin, l'état des ascenseurs et escaliers mécaniques est contrôlé trois fois par jour, et leur disponibilité est consultable en ligne, ce qui participe à offrir une information claire et fiable aux usagers en situation de handicap.

Par ailleurs, à la suite de la belle réussite des Jeux Paralympiques de Paris 2024, Île-de-France Mobilités annonçait en septembre 2024, sous l'impulsion de sa Présidente Valérie Pécresse, le

projet ambitieux du « Métro pour tous » avec l'objectif de rendre le réseau de métro parisien historique enfin accessible à tous les voyageurs.

Les premières Assises du « métro pour tous » ont été organisées le 10 octobre 2024. Le Conseil régional s'est engagé à participer à hauteur du tiers du coût de l'investissement, estimé à plus de 20 milliards d'euros sur une vingtaine d'années, et commencera par la mise en accessibilité de la ligne 6.

Dans un premier temps, 1 M€ a été engagé pour finaliser l'étude de faisabilité d'accessibilité de la ligne 6 dont les résultats seront communiqués prochainement. 3 M€ seront ensuite consacrés à la cartographie de l'ensemble du réseau de métro pour réfléchir à des solutions concrètes.

### Optimisation du service grâce à la régionalisation du réseau PAM

Le réseau PAM « Pour Aider à la Mobilité » est un service de transports spécialisés, à la demande, pour les personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun en raison de leur handicap. Ce service collectif assure un transport d'adresse à adresse de manière régulière ou occasionnelle aux bénéficiaires.

**Coût global pour 2024,  
des travaux de modernisation et d'accessibilité  
des transports publics pour les personnes  
en situation de handicap, notamment  
via le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) :**

**54,85 M€** pour  
Île-de-France  
Mobilités

**30,55 M€** pour  
la Région

et **30,6 M€** pour SNCF Gares  
& Connexions

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, le service PAM a entrepris sa régionalisation et Île-de-France Mobilités a entamé la reprise des différents services, faisant jusqu'alors l'objet de conventions de financement entre la Région, Île-de-France Mobilités et les départements franciliens. Cette reprise est prévue à travers une phase de transition durant deux années permettant la régionalisation de l'ensemble des services à la fin des marchés départementaux en cours d'exécution pour une régionalisation complète en septembre 2025.

Depuis septembre 2025 et l'intégration du service val-d'oiseien, le service PAM est entièrement régionalisé.

Fin 2024, plus de 18 000 voyageurs réguliers bénéficient en moyenne de ce service opérationnel toute l'année auprès de 6 agences en Île-de-France (7 jours/7 entre 6 h et minuit). 780 000 courses ont été effectuées en 2024.

Malgré des avancées significatives, la régionalisation est un gros chantier et il reste encore à surmonter beaucoup de difficultés liées à la montée en compétences du service. Kisio, la filiale de

Keolis chargée de ce service, a été mise en demeure pour les annulations de dernière minute.

IDFM et la Région mettent tout en œuvre pour pallier les problèmes récurrents. Les efforts commencent à payer et participent à la progression du service.

À terme, le service accueillera les titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI), mention « Invalidité », les titulaires d'une carte de stationnement délivrée par l'office national des anciens combattants (double barre) et les personnes âgées qui appartiennent aux catégories GIR de niveaux 1 à 4.

Grâce à un parc automobile récent et 100 % adapté par des équipementiers spécialisés, ainsi que des engagements de qualité de service renforcés, le réseau PAM réalisera plus d'un million de courses d'ici 2030.

Le coût global du service régionalisé devrait doubler entre 2019 et 2030, sous le double effet de l'élargissement du service et de la baisse du reste à charge pour les usagers.

La régionalisation permet de mettre le prix du service à 2 € (le prix d'un ticket de bus) pour les 15 premiers kilomètres et permet aux usagers franciliens de franchir les frontières départementales.

En 2024, l'investissement global pour l'action (PAM régionalisé + PAM départementaux) a été porté à 62,3 M€, répartis notamment entre Île-de-France Mobilités (27 M€), la Région (19,8 M€) et les 8 départements franciliens (13,4 M€). L'effort conjoint de la Région et d'IDFM devrait passer de 23 M€ à près de 61 M€, une fois l'ensemble des marchés basculés et la régionalisation achevée en 2026.

## ACCROITRE L'ACCESSIBILITÉ DES ESPACES DE VIE ET DE LOISIRS

### Amélioration de la qualité de vie des Franciliens en matière de logement

L'action régionale en faveur du logement social a pour vocation de développer une offre abordable pour des publics diversifiés, sans exclusivité particulière.

**Le réseau PAM réalisera plus d' 1 million de courses  
d'ici 2030, grâce à :**

- un parc automobile récent,
- 100 % adapté par des équipementiers spécialisés,
- des engagements de qualité de service renforcés.



Dans ce cadre, la Région soutient la création de programmes de logements dits « accompagnés » tels que des résidences sociales et pensions de famille qui peuvent accueillir notamment des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées en situation de précarité et d'isolement.

La Région a également élargi son périmètre d'intervention aux programmes incluant des logements intergénérationnels relevant de la loi ASV (Article 20) relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de loi ELAN (Article 129) en matière d'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, qui permettent de développer les valeurs de solidarité entre générations et de lutter contre l'isolement des jeunes et des personnes âgées.

Tous les programmes neufs financés par la Région doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), avec des exigences sur les dimensions des portes, les circulations internes et externes et les accès aux bâtiments. Depuis la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique promulguée le 23 novembre 2018), 20 % des logements doivent être adaptés PMR, les autres étant évolutifs, c'est-à-dire facilement adaptables sans gros travaux.

## Des projets numériques inclusifs

Dans le cadre de sa politique numérique responsable, la Région a lancé, pour la période 2023-2027, un projet ambitieux intitulé « Des projets numériques accessibles et inclusifs ». Ce programme vise à améliorer l'accessibilité de l'ensemble de l'écosystème numérique régional, en prenant en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

L'objectif est de rendre les services numériques régionaux plus accessibles, en assurant leur conformité au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA). Pour cela, la Région s'attache non seulement à mettre en conformité les outils existants, mais aussi à intégrer systématiquement

l'accessibilité dans les pratiques de ses agents et dans les prestations de fournisseurs. Un volet important du projet consiste également à sensibiliser les agents aux enjeux de l'accessibilité numérique, afin d'en faire un levier structurant dans la conception des services publics en ligne.

La mise en œuvre du programme repose sur plusieurs actions concrètes et complémentaires. Des audits de conformité RGAA sont réalisés régulièrement afin d'évaluer les sites et outils numériques de la Région. Une clause spécifique sur l'accessibilité est également intégrée dans les marchés publics relatifs au numérique. Par ailleurs, des sessions de sensibilisation sont organisées pour les agents, et des tests utilisateurs sont effectués avec des personnes en situation de handicap pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des solutions mises en place.

La Région s'appuie aussi sur des prestataires externes spécialisés en accessibilité numérique tels que Temesis, Numerik-ea et Tanaguru.

Le projet est doté d'un budget total de **800 000 €** pour la période 2023-2027.

En 2024, les montants alloués ont notamment permis de financer les audits RGAA et l'accompagnement des équipes.

## Création de structures de santé accessibles

La Région Île-de-France soutient les professionnels de santé (omnipraticiens, spécialistes de premier recours, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et sage-femmes) qu'ils s'installent seuls ou au sein des structures d'exercice collectif telles que les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), les centres de santé, les cabinets de groupe ou les maisons médicales de garde. Cette aide financière vise à faciliter les investissements nécessaires à la création, à l'extension ou à l'équipement de ces établissements.

Ce dispositif est mis en œuvre en étroite collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS). La Région concentre son soutien majo-

ritairement sur des projets de création de structures de professionnels de santé libéraux cofinancés par l'ARS.

Le cahier des charges de l'ARS relatif à l'aide à la création des MSP précise que ces structures doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. En facilitant l'accès à ces établissements, la Région contribue à améliorer la coordination et la qualité des soins proposés. Depuis 2016, près d'une centaine de MSP ont été financées grâce à ce dispositif.

En 2024, 55 structures (dont 11 MSP et 12 centres de santé, 32 cabinets de groupes) ont été financés pour un total de 9,5 M€ dont **2,1 M€** dédiés à la mise en accessibilité des structures.

## Des équipements culturels mieux adaptés

Le dispositif régional de soutien à l'investissement culturel est un dispositif transversal aux secteurs du spectacle vivant, du livre, des arts visuels, du cinéma et de l'enseignement artistique.

Les projets soutenus peuvent être la construction, la rénovation ou l'aménagement d'équipements culturels, l'acquisition de structures itinérantes et l'acquisition d'équipements, notamment mobilier lié à l'accueil du public.

La moitié environ des projets d'acquisition ou de travaux intègrent la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments.

## Aménagement de la Végétale

Crée en 1999, l'action d'aménagement de la Végétale, anciennement nommée Tégéval, s'inscrit dans une démarche de valorisation de la trame verte francilienne. Il s'agit d'une coulée verte de 20 kilomètres reliant 8 communes du Val-de-Marne et de l'Essonne, d'une surface totale de 100 hectares. Elle constitue un couloir écologique et une voie de déplacement pensée pour tous les publics, y compris les personnes à mobilité réduite. L'accessibilité aux personnes en situation de handicap est intégrée à chaque étape de la conception de l'infrastructure : choix des matériaux, tracé des itinéraires, traitement des pentes,



© Yann Monel/SMER la Végétale

etc., sans pour autant faire l'objet d'un budget spécifique distinct.

Le projet est porté par un partenariat structurant réunissant le Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation (SMER), la Région Île-de-France, Île-de-France Nature, le Département du Val-de-Marne ainsi que les communes traversées. De nombreux acteurs techniques, paysagistes, urbanistes et associations locales sont également impliqués dans sa réalisation.

### Des réserves naturelles régionales (RNR) plus inclusives

Depuis 2013, la Région mène une action en faveur de l'accessibilité des réserves naturelles régionales (RNR), avec pour objectif de rendre ces espaces naturels plus inclusifs, en particulier pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Après une phase d'aménagements majeurs entre 2015 et 2020 (incluant la création de sentiers pédagogiques, d'observatoires ornithologiques, de visites en bateau ou encore l'acquisition de véhicules adaptés), la priorité actuelle est centrée sur l'entretien de ces installations et la poursuite d'animations spécifiquement conçues pour les publics en situation de handicap.

Aujourd'hui, 6 réserves sont dotées d'aménagements dédiés à l'accessibilité : les RNR des îles de Chelles, de

la Boucle de Moisson, du Bassin de la Bièvre, du site géologique de Limay, du Grand Voyeux et des Seiglats. Ces espaces constituent non seulement des coeurs de biodiversité, mais aussi des lieux de sensibilisation ouverts à toutes et tous.

La gestion de ces réserves est assurée par différents partenaires institutionnels et associatifs, parmi lesquels Île-de-France Nature, la LPO Île-de-France, le SIAAP, des collectivités locales et des associations spécialisées dans le handicap ou l'animation environnementale. L'entretien des aménagements est pris en charge soit en régie par les gestionnaires, soit par le biais de prestataires locaux.

Le suivi de cette politique repose sur des indicateurs tels que la fréquentation des sites (par exemple via des éco-compteurs installés sur la RNR du Grand Voyeux), le nombre d'animations accessibles aux PMR ou encore l'utilisation de véhicules adaptés comme la Vexine sur certains parcours.

### Contrats ruraux (CoR) et contrat d'aménagement régional (CAR) : mise en accessibilité des équipements publics

Afin de rendre accessibles les bâtiments publics en conformité avec la réglementation, la Région soutient, à travers

les Contrats ruraux (CoR), la mise en accessibilité des équipements publics pour les personnes à mobilité réduite, en particulier dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants.

En 2024, 23 collectivités bénéficient de ce dispositif. La mise en accessibilité peut intervenir sous trois formes : intégrée à la construction d'un équipement neuf ouvert au public (comme des écoles, mairies ou équipements sportifs), incluse dans des projets de rénovation globale, ou encore constituer une action spécifique financée à part entière. Sur l'année 2024, ce sont 3 nouveaux équipements, 17 rénovations et 6 projets exclusivement dédiés à l'accessibilité qui ont été réalisés. Au total, près de 19 % des actions inscrites dans les contrats ruraux cette année comportaient un volet accessibilité PMR.

Dans le cadre des Contrats d'Aménagement Régionaux (CAR), la Région finance les aménagements d'espaces et d'équipements publics au profit des collectivités de plus de 2 000 habitants, des EPCI à fiscalité propre et des EPT, afin de soutenir leurs projets d'aménagement, de développement et d'équipement durable du territoire.

Concernant la mise en accessibilité, le dispositif couvre :

- la construction d'équipements publics conformes aux normes PMR,
- la réhabilitation d'équipements publics mise aux normes énergétiques et/ou PMR,
- la requalification d'espaces publics (voies, places, squares, parcs...), incluant des aménagements PMR et, parfois, des aires de jeux inclusives.

Pour l'année 2024, en ce qui concerne les opérations de requalification d'espaces et d'équipements publics (les nouvelles réalisations étant obligatoirement aux normes PMR), 30 opérations d'équipements publics et 14 opérations d'espaces publics incluent un volet « mise en accessibilité PMR » pour un total de **19 M€**.

# FACILITER LA VIE QUOTIDIENNE

## AIDER LES PLUS VULNÉRABLES

### Appui aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance

Depuis 2016, la Région a soutenu 327 projets d'Établissement ou service social ou médico-social (ESMS), pour 43 M€.

Depuis l'adoption de la délibération « Région Île-de-France, Région solidaire » en juillet 2018, la Région s'est engagée à soutenir l'innovation sociale dans les domaines du handicap et de la dépendance, bien que ces champs relèvent avant tout de la compétence de l'État et des Départements.

L'objectif de ce dispositif est de soutenir des projets novateurs portés par des structures médico-sociales, sanitaires ou sociales, dans le but d'améliorer l'accueil, l'accompagnement et la qualité de vie des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, de favoriser l'expérimentation de nouvelles formes

**Pour l'année 2024**  
**41 projets**  
**au bénéfice des ESMS pour un total de**  
**3,6 M€**

d'habitat, de soins ou de services, en lien avec les acteurs de terrain, et de soutenir la recherche appliquée et les équipements technologiques adaptés.

Le dispositif permet de financer : des travaux de création, extension, restructuration ou de l'équipement de structures d'accueil et services d'accompagnement dans le cadre de démarches innovantes ; des projets d'habitat inclusif, sous réserve de lien avec un gestionnaire médico-social ou un Accompagnateur à

la Vie Partagée (AVP) ; l'acquisition de véhicules adaptés pour le transport de personnes à mobilité réduite, ou encore l'achat de matériel de pointe, notamment dans le cadre de living-labs ou d'espaces thérapeutiques spécifiques.

Le financement et la mise en œuvre des projets s'appuient sur une large coalition d'acteurs publics et privés, dont la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France, les Conseils départementaux, et les communes, bailleurs, fondations, associations et le Comité national Coordination Action Handicap (CCAH).

### Contribution aux Fonds de compensation des MDPH

Jusqu'en 2024, la Région Île-de-France a contribué au financement des Fonds départementaux de compensation du handicap (FDCH), gérés par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) qui visent à réduire le reste à charge lié aux besoins d'équipement des personnes en situation de handicap, d'adaptation du cadre de vie et de compensation des surcoûts liés à leur situation.

En 2024, 2 M€ ont été versés aux différents fonds de compensation du handicap.



© Hamid AZMOUN

A partir de 2025, il a été décidé de mettre fin à ce soutien pour plusieurs raisons apparues lors d'une analyse interne :

- La totalité des fonds affectés n'est pas appelée par les MDPH dont certaines ne demandent qu'un acompte ;
- L'intervention régionale n'a pas eu l'effet multiplicateur escompté mais s'est au contraire traduite par le désengagement d'autres contribu-teurs. La Région est ainsi devenue le premier contributeur ce qui n'était pas l'objectif recherché.
- Les fonds de compensation pré-sentent un excédent cumulé de plus de 5 millions d'euros à fin

2025, soit plus de deux années de contribution régionale alors même que des besoins restent non-couverts.

Dans un contexte de contraintes budgétaires où la région s'est vue priver de 230 M€ de recettes pour l'exercice 2025, la contribution aux fonds dépar-tementaux n'est pas apparue comme le levier d'action le plus efficace à destination des franciliens en situation de handicap.

## Focus

### PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE

En 2024 et 2025, la Région a apporté un soutien à 15 structures EHPAD ou CCAS, pour un total de près d'**1 M€**, pour des projets visant à maintenir ou renforcer l'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

Ainsi, pour exemple de projet d'envergure soutenu à hauteur de 200 000 €, L'EHPAD « LASSERRE » d'Issy-les-Moulineaux crée une Maison de Vie et de Répit, lieu ressource à destination des patients en perte d'autonomie et leurs proches aidants. Il y sera proposé un accueil de jour, un hébergement temporaire garantissant la poursuite des accom-pagnements médicaux grâce aux différents professionnels du soin de ce bassin de vie (réseaux de santé, médecins de ville, équipes hospitalières mobiles...).

Autre exemple de projet innovant, « Le Domaine de Charaintru » à Savigny-sur-Orge (91) a acquis une table numérique « Tovertafel », innovation de soin ludique proposant de multiples activités dans le but d'améliorer la qualité de vie des personnes qui présentent des troubles cognitifs dont Alzheimer, qu'il s'agisse de diminuer l'apathie ou d'accroître les émotions positives.

Le Budget Participatif Handicap contribue également à la mise en œuvre de projets pour le grand âge. C'est le cas par exemple de l'association À VELO SANS ÂGE qui acquiert 2 vélos-triporteurs pour ses antennes de Mennecy (91) et Antony (92), dans le but d'organiser des balades pour les personnes en établissement ou isolées.

### Plan régional pour l'accompagnement des personnes vivant avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA)

Le Plan régional pour l'accompagne-ment des personnes vivant avec un TSA constitue une étape majeure dans l'engagement de la Région Île-de-France en matière d'inclusion et de soutien aux familles. Ce plan s'inscrit en cohérence avec la stratégie nationale « autisme et troubles du neurodéveloppement (TND) », et se décline autour de trois axes prioritaires, à mettre en œuvre d'ici 2028.

- mieux repérer, diagnostiquer et soigner
- mieux vivre au quotidien
- sensibiliser, mieux faire savoir

Il s'adresse aux enfants, adolescents et adultes présentant un TSA, à leurs aidants familiaux, ainsi qu'aux profes-sionnels des secteurs médical, médi-co-social, éducatif et culturel.

Le plan est mené en partenariat avec des acteurs majeurs du champ de l'autisme et de l'inclusion, notamment le Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Infor-mations en faveur des personnes en situation de handicap (CREAI), le Centre de Ressources Autisme Île-de-France (CRAIF) et le Conseil Consultatif du Handicap régional.

Sur les 27 engagements pris dans le plan, 16 ont d'ores et déjà été réalisés.

Depuis septembre 2023, **3,8 M€** ont été votés pour des projets ciblés.



# BILAN INTERMÉDIAIRE

## sur les engagements amorcés ou réalisés depuis l'adoption du Plan Autisme



© Région Île-de-France

### ► Engagement n° 2 : Encourager et soutenir la création de crèches inclusives sur le territoire francilien pour favoriser la prise en charge dès le plus jeune âge

- **200 000 €** pour accompagner l'ouverture de la 3<sup>e</sup> crèche inclusive Pouipi (ex les Bulletins)

Pour certains enfants dont le développement est atypique (1 sur 6), le milieu ordinaire (crèche, école) n'est pas adapté dans un premier temps. Les crèches inclusives permettent alors d'accompagner les enfants dans leur développement par des méthodes reconnues et des professionnels de l'autisme, d'accueillir les enfants avec troubles dès 18 mois, sans attendre un diagnostic posé tardivement (actuellement entre les 3 et 6 ans de l'enfant) afin d'intervenir le plus tôt possible.

- **45 000 €** au bénéfice d'APATE « La maison de l'Inclusion et de l'Innovation » pour participer à la création de 3 espaces sensoriels pour jeunes enfants présentant des TSA, dans 3 crèches inclusives de Paris (situées dans les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements).

## ► **Engagement n° 3 : Diffuser un kit de sensibilisation auprès des professionnels de première ligne, pour permettre le repérage des signes précoce de troubles neurodéveloppementaux (une attention particulière sera portée sur le repérage des jeunes filles atteintes d'un trouble du spectre autistique)**

Favoriser l'information à destination des parents et faire connaître les lieux d'accompagnement et de soutien existants.

- **17 150 €** pour la fresque de l'Autisme en s'inspirant du modèle de la Fresque pour le climat, créée par le CRAIF (Centre Ressources Autisme en Île-de-France)

Cet atelier basé sur l'intelligence collective vise à sensibiliser divers publics aux particularités du fonctionnement autistique et aux stratégies d'accompagnement et d'adaptation pour faciliter le quotidien d'une personne autiste.

La Fresque sera testée auprès de différents groupes utilisateurs : personnes autistes, proches aidants, professionnels. À terme, le CRAIF pourra former des ambassadeurs qui pourront eux-mêmes animer des Fresques de l'Autisme auprès de divers publics.

- **40 000 €** au bénéfice d'Autisme Ensemble 95 pour développer un Pôle d'accompagnement Autisme et Communication Alternative et Augmentée (CAA) pour sensibiliser les familles concernées, les crèches et accueils de loisirs

Ce dispositif permettra également de mettre à disposition des lieux collectifs permettant des actions de sensibilisations à l'autisme et de développer des outils de communication pour faciliter l'inclusion des enfants avec TSA dès le premier âge.

Il sera déployé dans un premier temps dans 5 communes de 3 départements franciliens : Pontoise, Meaux, La Ferté-sous-Jouarre, Aubervilliers, et L'Île-Saint-Denis.

- **7 000 €** pour le projet de l'association SENSYCAP78, qui accompagne les familles, anime et fait la promotion d'un réseau communautaire d'acteurs concernés par la cause de l'autisme, dispense des formations sur l'inclusion du jeune public autiste au sein d'établissements scolaires et de structures en charge du temps périscolaire et extrascolaire.

- **15 000 €** pour le Campus Urbain d'Ivry-sur-Seine dans le cadre du projet SensiVille Autisme qui s'inscrit dans un projet de recherche participative sur l'autisme et la sensorialité en ville : ateliers participatifs de sensibilisation aux particularités sensorielles des personnes autistes en milieu urbain, porté par l'association Campus Urbain d'Ivry-sur-Seine, dans le but d'informer la population sur les caractéristiques de l'autisme et de déconstruire les stéréotypes en faveur de l'inclusivité.

- **9 250 €** pour l'association AB-AIDE afin de promouvoir le développement de structures d'accueil pour les personnes autistes, apporter aux familles écoute et soutien, promouvoir les thérapies améliorant la qualité de vie des personnes, organiser les démarches de formation et d'information sur l'autisme et tout autre trouble du développement et du comportement.

► **Engagement n° 4 : Soutenir en investissement la création de Plateformes de Diagnostic de l'Autisme de Proximité (PDAP) et de plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) pour renforcer les solutions de diagnostic de proximité et doter chaque département francilien d'au moins 2 de ces structures**

La Région soutient la création d'une Plate-forme Service de Diagnostic et d'Accompagnement Précoce (SDAP) des personnes présentant un trouble du neuro-développement et d'un service mobile parentalité/grande vulnérabilité au sein du Centre Médical Psycho-Pédagogique (CMPP) de Beaumont dans le Val-d'Oise, avec l'attribution d'une subvention de 130 000 € en 2024.

La Région a également soutenu l'association HOVIA à hauteur de 130 400 € en 2024 pour l'extension de la Plate-forme de Coordination et d'Orientation (PCO) « Le Sémaphore » située à Paris 15<sup>e</sup> qui prend en charge 1 400 enfants par an.

► **Engagement n° 5 : Valoriser les projets d'installation et d'équipement de maisons médicales prenant en compte la sensibilisation et la formation des professionnels de santé à la prise en charge des patients vivant avec un TSA**

Une communication de la Région a été effectuée auprès des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et structures de soins en octobre 2023, et un partenariat est engagé entre l'association Coactis Santé et 4 MSP.

► **Engagement n° 6 : Soutenir des projets pédagogiques adaptés pour les personnes présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme ou destinés à des enfants qui ne peuvent intégrer aucune structure scolaire**

- **23 250 €** au bénéfice du Groupe SOS Solidarités pour le dispositif Classe Avenir pro Autisme (CAPA) pour 15 jeunes de 18 à 30 ans avec TSA.

L'équipe accompagne ces 15 jeunes qui suivent une formation professionnalisante dispensée par le CFA ESCALE du Groupe SOS et dans le cadre d'un contrat de professionnalisation expérimental. L'objectif du dispositif est d'amener ces jeunes vers l'employabilité de droit commun en apportant un accompagnement sur mesure et individualisé.

- **27 500 €** pour l'Établissement Public National Antoine Koenigswarter (EPNAK) qui ouvre une plate-forme d'accompagnement à l'insertion professionnelle des adultes présentant un TSA avec déficience intellectuelle. Ce dispositif « Les ateliers du ROI » (Réussir son Orientation et son Insertion) est situé à Guyancourt dans les Yvelines.
- **25 000 €** pour le projet de l'association Sur les bancs de l'école pour mettre en œuvre, dans « la Maison de Ted » (lieu entièrement dédié aux familles d'enfants ayant des troubles autistiques), des programmes d'information et de sensibilisation en vue d'une prise en charge optimale des enfants ayant des troubles du spectre autistique dans leur projet de scolarisation.

- **10 000 €** pour le projet de l'association Votre École chez vous qui permet à des lycéens ayant un TSA ou trouble du neuro-développement de suivre une scolarisation à domicile.

- **20 000 €** pour l'association Joker afin de développer les actions menées par le centre « Bulle d'Air » à destination des enfants atteints de TSA.

Situé à Croissy-sur-Seine, « Bulle d'Air » accueille chaque année environ 150 enfants en situation de handicap. Le projet consiste, lors des passages des enfants avec les familles dans le centre, à mettre en œuvre un nouveau dispositif SAFE (Socialisation, Autonomie et Fonctions Exécutives). Ce dernier fusionne les groupes de socialisation et l'unité de soutien aux apprentissages afin de permettre une approche plus globale dans le projet des enfants.

« Bulle d'Air » réunit alors dans un même espace la rééducation nécessaire aux enfants mais aussi des temps de socialisation et d'apprentissage ainsi que de la consultation diagnostic et de l'accompagnement parental pour une prise en charge globale de l'enfant :

► **Engagement n°8 : Solliciter le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère en charge des personnes handicapées, les académies de Versailles, Créteil et Paris, l'ARS d'Île-de-France, ainsi que la Délégation Interministérielle en charge de la Stratégie Nationale Autisme et TND pour développer des Unités d'Enseignement Autisme dans des lycées franciliens**

La Présidente de la Région a adressé en début d'année 2024 un courrier au ministre de l'Éducation nationale, espérant un engagement fort de l'État pour garantir aux jeunes vivant avec un TSA des conditions de scolarisation satisfaisantes.

► **Engagement n°10 : Développer un volet dédié pour les personnes ayant des TSA-TND dans la convention de partenariat qui lie la Région et l'AGEFIPH**

La convention triennale de partenariat entre l'Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) et la Région a été renouvelée pour la période 2025-2028 avec l'ajout de l'engagement à prendre pour développer un volet spécifique dédié aux personnes des troubles du neuro développement (TND).

► **Engagement n°11 : Systématiser et amplifier la participation de la Région Île-de-France à la journée Duo Day**

En 2024, 7 duos ont été constitués, dont un duo formé par la Présidente avec 2 candidates. Ces duos ont notamment été réalisés grâce au sourcing d'ARPEJEH et de la Fondation pour l'Audition.

► **Engagement n°12 : Promouvoir dans chaque ville francilienne la pratique des échecs auprès des personnes atteintes d'un TSA, en finançant des équipements et du matériel adapté**

- **53 800 €** ont été votés pour le programme « INFINITE Autisme » de la Fédération Française des Echecs qui a vocation à être déployé dans les Instituts Médico Educatifs (IME) franciliens, à destination de jeune atteints de TSA pour les faire progresser par des méthodes adaptées.

Le programme a été lancé de façon expérimentale dans 2 centres en Ile-de-France en 2022. Le bilan très prometteur de l'année test 2022 a incité la fédération à étendre ce dispositif.

- **15 000 €** ont également été attribués à la Fédération française des échecs pour l'année 2025 afin de mettre en place le programme « Ulis Mat! ».

Ce dispositif de la FFE a pour but d'adapter l'enseignement du jeu d'échecs aux besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers. Le programme sera proposé aux villes franciliennes qui pourront acheter des kits d'échecs destinés aux écoles accueillant des classes Ulis.

Les objectifs sont les suivants :

- d'initier les élèves des classes Ulis au jeu d'échecs à travers une approche adaptée,
- de favoriser l'inclusion scolaire en rendant le jeu accessible à tous.

« Ulis Mat! » s'appuiera sur un livret pédagogique co-construit avec une enseignante de classe Ulis joueuse d'échecs (pour assurer la cohérence avec les pratiques de terrain) et des experts pédagogiques de la FFE pour adapter le contenu au jeune public. Cette méthode est inspirée des pratiques éprouvées en Instituts Médico-Educatifs et du programme Infinite Autism.

► **Engagement n°15 : Soutenir les projets dédiés au développement de la pratique sportive pour les personnes atteintes de handicap à l'image du PRISME dans le département de la Seine- Saint-Denis ou du projet d'Institut de Santé Parasport Connecté dans le département des Yvelines**

La Région soutient l'Institut de Santé Parasport Connecté (ISPC) aux Mureaux, et pour lequel elle a voté des subventions de 1 M€ en 2024 et 3 M€ en 2025 (budget du service des sports).

L'ISPC vise à promouvoir le sport et la santé pour les personnes en situation de handicap, et les accompagner dans leur pratique sportive, que ce soit pour découvrir, redécouvrir ou améliorer leur activité physique, sans nécessairement viser un entraînement de haut niveau. L'ISPC offre une prise en charge pluridisciplinaire comprenant des consultations médicales, des évaluations, des conseils à la pratique, ainsi qu'un accompagnement sur le terrain.

Le projet, qui s'implantera aux Mureaux en 2026, prévoit un grand bâtiment de 8 500 m<sup>2</sup> avec des infrastructures sportives telles qu'un dojo, une salle d'armes, une salle de yoga, ainsi que des terrains de football et de tennis. L'objectif est de favoriser l'inclusion sociale et la pratique sportive adaptée pour tous les types de handicaps, en proposant notamment un parcours « aller vers » pour accompagner les personnes dans leur environnement quotidien.

L'ISPC ambitionne également d'être un centre d'expertise reconnu au niveau national et international, en combinant santé, formation et recherche dans le domaine du parasport.

## ► **Engagement n°17 : Sensibiliser les acteurs du logement et les bailleurs sociaux aux particularités des TSA-TND et soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat alternatives à l'hébergement**

Plusieurs rencontres avec les départements des Yvelines et de la Seine-Saint-Denis ont été organisées autour de l'habitat inclusif.

La Région participe régulièrement à la Commission des financeurs de l'habitat inclusif pour discuter des candidatures à la programmation d'aide à la vie partagée 2025, et plus globalement des perspectives de développement de l'habitat inclusif.

## ► **Engagement n°18 : Accompagner les associations gestionnaires dans la transformation de leur offre d'hébergement**

- **137 379 €** pour l'Établissement Public médico-Social (EPMS) du Provinois pour l'équipement mobilier et l'agencement d'un foyer de vie et d'un foyer d'hébergement d'un total de 45 places, et la création d'un accueil de jour de 10 places pour adultes handicapés.
- **200 000 €** pour MAIA-Autisme pour un projet d'accueil de 14 adultes avec TSA : création de 6 places adultes d'accompagnement de jour en Centre d'Accueil de Jour Médicalisé (CAJM), et création de 8 places adultes d'accompagnement avec internat en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM).
- **200 000 €** pour le regroupement de tous les établissements et services de l'association ABPIEH sur un même site « la Villa Benjamin »

## ► **Engagement n°19 : Aider à la création d'au moins une unité résidentielle par département pour les personnes sans solutions**

2 projets ont été soutenus en 2023 à Paris et dans le Val-d'Oise, portés respectivement par l'association Le Silence des justes et HEVEA pour un total de 600 000 €.

Une subvention de 200 000 € a également été accordée en 2025 au Groupe SOS Solidarités pour la création d'une unité résidentielle spécialisée dans l'accueil de 6 adultes avec TSA complexes située à Chelles (77).

## ► **Engagement n°20 : Développer, en partenariat avec le centre Hubertine Auclert, des actions permettant de sensibiliser les victimes potentielles à la question des violences faites aux femmes vivant avec un TSA**

Mme Gibey, Directrice du CREAL, est intervenue en 2023 auprès des agents de la Région dans le cadre de la Quinzaine Orange sur les violences faites aux femmes autistes.

## ► Engagement n° 24 : Contractualiser un partenariat renforcé avec la Maison de l'Autisme à Aubervilliers pour favoriser la sensibilisation et l'accompagnement des familles et des personnes TSA

Lors de la Conférence Nationale du Handicap le 11 février 2020, le Président de la République a souhaité que soit créée une Maison de l'autisme qui a vocation à être LE point d'entrée national en la matière.

Elle est un lieu d'échange, de rencontres et de services pour les personnes autistes, les familles et les proches aidants, mais également pour les professionnels, les associations et toute personne souhaitant mieux comprendre l'autisme (chefs d'entreprise, commerçants, grand public...).

En 2023, la Région a voté une subvention de 300 000 € pour accompagner la création de la Maison de l'autisme à Aubervilliers.

## ► Engagement n° 26 : Installer un comité de suivi composé d'associations partenaires spécialisées dans le Trouble du Spectre de l'Autisme ainsi que l'élus du Conseil régional

Le 1<sup>er</sup> comité de suivi s'est tenu à la Région le 6 mars 2025. Il a pour objectif de suivre l'état d'avancement des mesures du Plan Autisme et de les évaluer.

### Soutien aux aidants familiaux

L'appel à projets annuel « Aide aux aidants » mis en œuvre depuis 2016 vise à reconnaître, accompagner et soulager les aidants familiaux, souvent épouisés ou isolés dans leur rôle quotidien auprès de proches en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Il poursuit plusieurs objectifs : reconnaître le rôle sociétal des aidants, souvent méconnu mais pourtant indispensable ; prévenir l'épuisement physique et psychologique des aidants, qui peut conduire à la maladie ou à un retrait de la vie professionnelle et sou-

tenir les initiatives associatives inscrites dans le cadre de la stratégie nationale pour les aidants.

Certains projets sont axés sur la sensibilisation des publics, tel le projet 2024 du collectif Je T'Aide qui visait à préparer un grand événement public lors de la Journée Nationale des Aidants avec une remise de trophées sur les thèmes : santé, répit, info, soutien et retour emploi/Plan de communication pour informer sur le statut.

Le projet de l'association/cie de théâtre Tout un ciel sensibilise les jeunes aidants au travers d'une pièce de théâtre et d'ateliers en lien.

D'autres projets sont à destination directe des aidants, tel le projet de l'association Passerelle assist'aidants qui propose un accompagnement personnalisé à domicile au plus près des proches aidants par une équipe pluridisciplinaire de professionnels diplômés sur une période d'environ un an.

En 2024, 16 projets de soutien aux aidants pour un total de 270 000 €

# BILAN DEPUIS 2016

## ► 1. Prise en compte des aidants sur notre territoire

Un aidant est «la personne qui vient en aide à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités quotidiennes. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non. Cette aide peut prendre plusieurs formes».

11 millions de personnes en France sont en situation d'aidance, parmi lesquels :

- 58 % des aidants sont des femmes
- 75 % sont âgés de moins de 65 ans
- 51 % sont actifs
- 33 % sont retraités

La loi ASV de 2015 reconnaît un statut au proche aidant, et met en exergue le besoin d'une mobilisation de tous les acteurs, qu'ils s'agissent du secteur associatif, des collectivités territoriales ou des entreprises au service des personnes âgées. Aussi, l'Assemblée nationale a adopté, le 9 mai 2019, une nouvelle loi sur la reconnaissance des aidants. Jocelyne Guidez, sénatrice, est à l'origine de cette proposition qui accorde un statut aux proches de personnes malades, handicapées ou dépendantes. Enfin, à l'occasion du PLFSS 2020, Agnès Buzyn propose la mise en place d'un congé indemnisé d'environ 40 euros net par jour. Ce congé peut être fractionné dans une limite cumulée de 3 mois pour les aidants (aujourd'hui ce congé existe mais sans indemnisation).

## ► 2. L'action régionale depuis 2016

En 2016, la Région s'est dotée d'un Fonds régional de solidarité et de soutien aux familles les plus en difficultés (rapport CP 16-201). Ce fonds est composé de quatre axes prioritaires tels que l'aide aux femmes en difficultés, l'aide alimentaire, le soutien aux aidants familiaux et le soutien aux familles.

Ouvert tous les ans depuis 2016, l'appel à projet régional permet de soutenir les projets associatifs œuvrant dans le respect de la stratégie nationale pour les aidants qui vise à «repérer, informer et conseiller les aidants», «former et soutenir les aidants», «reconnaitre le rôle et l'expertise des aidants», «structurer une offre de répit adaptée».

Une attention particulière est portée aux aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et aux personnes porteuses de TSA (Troubles du Spectre Autistique).

L'action au bénéfice des aidants passe également par des opérations de grande envergure afin d'informer de façon plus large sur les dispositifs ou les études en cours qui visent à améliorer la situation des personnes.

La Région a notamment initié elle-même des colloques sur la thématique des aidants et plus spécifiquement sur le statut des aidants, les aidants salariés et la santé des aidants.

Elle contribue également à la tenue de colloques organisés par les associations.

**Soit 174 projets accompagnés sur la période 2016-2025 pour un total de près de 3,5 M€.**

## Dispositif Petite Enfance

Le dispositif régional en faveur de la petite enfance vise à augmenter significativement le nombre de places de garde collective destinées aux jeunes enfants. Il soutient les projets qui favorisent à la fois l'accueil et le développement des enfants ainsi que la professionnalisation des personnels intervenant dans ce secteur, tout en accompagnant les parents dans leur rôle éducatif. Une dimension essentielle de ce dispositif est l'accueil mixte d'enfants en situation de handicap et d'enfants non handicapés, offrant ainsi aux familles concernées des solutions adaptées.

Sur la thématique du handicap, ce dispositif poursuit plusieurs objectifs clés : il cherche à renforcer l'inclusivité des jeunes enfants porteurs de handicap au sein des structures d'accueil classiques, notamment en permettant l'extension de l'âge d'accueil jusqu'à 6 ans pour ces enfants, alors que la limite habituelle est de 4 ans pour les enfants non handicapés. Il vise également à sensibiliser les professionnels de la petite enfance aux spécificités et enjeux liés au handicap, tout en augmentant le nombre de places en crèche pouvant accueillir ces enfants.

Pour l'année 2024, le budget alloué à ce dispositif s'élève à **900 000 euros**, entièrement consacrés à l'investissement. La moitié de cette enveloppe, soit **450 000 euros**, est spécifiquement dédiée aux actions en lien avec l'accueil des enfants en situation de handicap.

## Dispositif Prévention Santé Jeunes

La Région Île-de-France soutient activement les actions de prévention destinées aux jeunes afin de limiter les comportements à risque et promouvoir le bien-être. La Région accompagne financièrement les porteurs de projets engagés dans des actions de sensibilisation, d'information, de communication, ainsi que dans des dispositifs de soutien et d'accompagnement portant sur plusieurs thématiques essentielles : la prévention du mal-être et la santé mentale, la lutte contre les conduites addictives, l'éducation à la vie affective et sexuelle et l'hygiène de vie.

**Le dispositif “Bouclier de sécurité” inclut également le dispositif Téléphone Grave Danger (TGD), outil essentiel de téléprotection à destination des personnes victimes de violences conjugales, intrafamiliales ou de viol.**

En complément des actions menées par le CRIPS, organisme partenaire de la Région, ce dispositif intègre une dimension spécifique au handicap. Il vise à identifier et soutenir des projets proposant des actions ciblées en direction des jeunes en situation de handicap, ainsi que des initiatives de sensibilisation de tous les jeunes aux enjeux liés au handicap.

## La place des animaux de compagnie auprès des personnes fragilisées

Dans le cadre de sa politique Région Solidaire, la Région Île-de-France met en œuvre un dispositif de soutien aux projets ayant pour finalité d'améliorer la santé et le bien-être des animaux de compagnie, de lutter contre les situations de maltraitance animale, et de promouvoir leur accueil temporaire en vue de leur adoption. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche globale de renforcement du lien social, de dynamisation de l'économie locale, et d'intégration du rôle bénéfique des animaux auprès des publics les plus fragiles.

Une attention particulière est portée à la thématique du handicap. Dans ce cadre, les projets soutenus peuvent inclure des actions de médiation animale à destination des personnes en situation de fragilité, visant à créer des interactions positives entre l'animal et l'humain dans un but thérapeutique, éducatif ou social. Par ailleurs, la sensibilisation aux différents types de handicap et la formation

au rôle de l'animal d'assistance sont également encouragées, afin de promouvoir une meilleure intégration des personnes concernées.

## Renforcement de la sécurité et prévention les violences

Des études montrent une surreprésentation des personnes en situation de handicap parmi les publics victimes, notamment les femmes et les enfants confrontés à des violences sexuelles ou sexistes.

Depuis 2017, la Région Île-de-France soutient activement les victimes d'infractions pénales dans le cadre de son dispositif « Bouclier de sécurité », en apportant une aide financière à des associations spécialisées. Celles-ci assurent un accompagnement global des victimes à travers un soutien juridique individualisé, un suivi psychologique par des professionnels, ainsi que des permanences d'information.

Il est mis en œuvre en lien avec de nombreux partenaires institutionnels (ministères, Cour d'appel, collectivités, CAF, DRIHL, PJJ...) et s'appuie sur un réseau d'associations relais (services sociaux, ASE, AEMO, Maisons des Adolescents, etc.).

Le dispositif « Bouclier de sécurité » inclut également le dispositif Téléphone Grave Danger (TGD), outil essentiel de téléprotection à destination des personnes victimes de violences conjugales, intrafamiliales ou de viol. Ce téléphone

permet un contact direct avec un opérateur, chargé d'alerter immédiatement les forces de l'ordre en cas de danger.

Le dispositif vise l'ensemble des victimes, mais s'adresse en priorité aux personnes identifiées comme particulièrement vulnérables. C'est notamment le cas des personnes en situation de handicap, en particulier les femmes, dont la probabilité de subir des violences est statistiquement plus élevée. Lorsque le parquet ou les enquêteurs relèvent une vulnérabilité liée à l'isolement, un handicap ou des troubles psychologiques, une évaluation approfondie est réalisée par des associations spécialisées pour adapter au mieux les mesures de protection, y compris l'attribution d'un TGD.

## CONTRIBUER À UNE PRATIQUE SPORTIVE PLUS INCLUSIVE

### Promotion de la pratique sportive

La promotion de l'accès au sport pour tous les publics met un accent particulier sur les personnes en situation de handicap. Des conventions pluriannuelles établies avec les fédérations sportives soutiennent à la fois la pratique sportive et la formation des encadrants. Le dispositif est reconduit pour **l'olympiade 2025-2028**.

Les objectifs principaux sont de favoriser l'accès à la pratique sportive et de développer le nombre d'éducateurs et de bénévoles formés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Le partenariat intègre également des dimensions transversales comme le développement durable et le sport santé.

### Soutien aux sportifs de haut niveau

Entre 2022 et 2024, 703 sportifs franciliens ont été soutenus dans le cadre du dispositif « Objectif Haute Performance 2024 », représentant 87 disciplines dont 78 parasportifs (et 7 guides), issus de 24 disciplines parasportives telles que

le para athlétisme, le basket fauteuil, la natation, le judo, ou encore le céci-foot. Les sportifs soutenus présentaient une grande diversité de handicaps (malvoyance, paraplégie, paralysie, poliomyélite, surdité, autisme, etc.).

En 2024, 50 des 57 parasportifs franciliens engagés aux Jeux Paralympiques de Paris ont bénéficié de ce dispositif. 23 d'entre eux ont décroché des médailles (6 en or, 13 en argent, 4 en bronze). Par ailleurs, 22 parasportifs ont mené 33 interventions au sein de lycées franciliens dans le cadre du programme régional Ambassadeurs du Sport.

### Soutien à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens

2 dispositifs d'investissement structurants, ouverts en continu, accompagnent financièrement la création, la rénovation et l'extension d'équipements sportifs sur l'ensemble du territoire francilien. Ces dispositifs visent à réduire les inégalités territoriales d'accès au sport, tout en favorisant la pratique inclusive à travers une attention particulière portée aux femmes et aux personnes en situation de handicap.

L'intégration du public en situation de handicap est une condition structurante de ces dispositifs. Pour les piscines, la présence de rampes d'accès ou d'équipements adaptés permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux bassins est obligatoire pour l'éligibilité des projets. De façon plus globale, tous les projets de création doivent respecter les normes d'accessibilité, tandis que les rénovations incluent, dans la majorité des cas, une mise aux normes.

En complément, la Région a prévu un mécanisme incitatif sous forme de majoration financière pour les projets visant expressément l'accueil ou la pratique des PSH. Pour les équipements sportifs (hors piscines et patinoires), une majoration pouvant aller jusqu'à 40 000 € peut être accordée si le porteur de projet s'engage à réserver des créneaux à un club ou une structure accueillant spécifiquement des PSH. Pour les projets relevant du Plan Piscines et Patinoires, une majoration de 10 % du taux d'aide régio-

nale peut être octroyée, sous réserve de démonstration d'une politique sportive inclusive.

### Faciliter l'acquisition de matériel

La Région déploie un dispositif d'aide à l'acquisition de matériels sportifs et parasportifs destiné à soutenir les clubs, fédérations, athlètes de haut niveau, et projets structurants. Ce dispositif vise à faciliter l'accès au sport, renforcer les conditions de préparation des athlètes de haut niveau, y compris les Ambassadrices et Ambassadeurs parasportifs de la Région, et accompagner le développement des structures sportives partenaires.

Parmi les priorités affichées, la Région soutient particulièrement les projets liés au parasport, notamment à travers l'achat de matériel dédié aux sportifs en situation de handicap, tels que fauteuils de sport, équipements de musculation adaptés, ou encore sols sportifs amovibles. Les taux de financement varient selon les projets : jusqu'à 80 % pour les SHN (Sportifs de Haut Niveau) et 50 % pour les équipements parasportifs classiques.

### Retour sur un engagement d'envergure pour les Jeux Olympiques et Paralympiques

Les JOP ont eu un impact très positif sur l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société. Une étude de l'IFOP a révélé que 85 % des Français et 83 % des personnes en situation de handicap estiment qu'ils contribuent à « faire changer les mentalités sur le handicap en France ».

Les athlètes paralympiques français ont remporté 75 médailles dont 19 en or.

La Région Île-de-France a été le 1<sup>er</sup> financeur public de ces Jeux après l'État. Lignes de transport créées ou prolongées, nouveaux logements, équipements sportifs durables et inclusifs, nouveaux espaces verts, ou encore aménagements de l'espace public : les Jeux de 2024, en plus d'avoir été une extraordinaire fête populaire et sportive, laissent plus d'équipements de service public pour tous les Franciliens.

Dès la phase de candidature, l'accessibilité a occupé une place prépondérante dans la conception de l'événement. Cette démarche résulte d'une méthode de travail concertée avec la création du groupe d'experts d'usage Handicap JOP, constitué de 15 personnes en situation de handicap et de représentants d'associations chargés de s'assurer de l'accessibilité des sites et de la bonne information des visiteurs.

L'amélioration de l'accessibilité s'est particulièrement concentrée sur les infrastructures, les logements, les établissements recevant du public, les transports et les solutions de mobilité douce.

Suivant le plan des 10 mesures d'accessibilité universelle signé par les opérateurs de transport en septembre 2023, les Jeux de Paris 2024 ont été l'occasion d'intensifier la mise en accessibilité des transports en commun et particulièrement de nombreuses gares en Île-de-France, menant celles-ci au nombre de 200. **En outre, le réseau Île-de-France Mobilités a multiplié par 4 le nombre de ces stations accessibles entre 2017 et 2024.**

Par ailleurs, les solutions de transport pour les usagers en fauteuil roulant (UFR) s'est élargi puisque l'objectif des 1 000 taxis verts accessibles aux UFR en circulation a été atteint la semaine du démarrage des compétitions. Ils s'élevaient à 200 en 2022.

Pour les personnes en fauteuil roulant, 100 minibus ont été dédiés au départ des 8 gares parisiennes.

Suivant la stratégie d'accessibilité universelle de la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), de nombreux équipements sportifs ont bénéficié d'une rénovation en faveur de l'accessibilité et trois centres sportifs ont été conçus pour les JOP2024 avec les plus hauts standards d'accessibilité.

La Région Île-de-France a également concentré ses efforts sur l'intégration des jeunes lycéens dans l'aventure des Jeux Paralympiques de Paris 2024 en mettant à leur disposition **14 000 billets**, soit à travers leurs lycées soit directe-

ment sur l'appli LABAZ de la Région Île-de-France.

### Saisir l'opportunité des JOP pour le développement du parasport à Rufisque (Sénégal)

La Région, partenaire de l'organisation des JOP de Paris 2024, avait fait du parasport une de ses priorités, et c'est dans cet esprit qu'elle a mené, dans le cadre de sa coopération avec le Département de Rufisque, un projet de soutien au développement du parasport sur ce territoire de 2021 à 2024. Le projet a permis de mobiliser largement en France et au Sénégal des partenaires actifs sur le sujet, de sensibiliser plus de 2 000 enfants, former 250 coachs, équiper 4 stades et 2 écoles inclusives et initier une dynamique territoriale qui se prolonge par la mobilisation des acteurs locaux. Le projet a aussi permis de mesurer les différences d'approches entre la France qui promeut le parasport et le Sénégal qui favorise le sport inclusif qui inclut à la fois sportifs handicapés et non handicapés.

En s'appuyant sur ces deux éléments, la Région Île-de-France souhaite poursuivre sa coopération en faveur d'un sport inclusif en profitant de l'événement exceptionnel que représente les Jeux de la Jeunesse de Dakar 2026. Elle souhaite

pour cela travailler à la construction de liens forts entre les écosystèmes franciliens, rufisque et dakarois, associer trois dimensions complémentaires que sont le grand public, le mouvement sportif et les entreprises pour faire des Jeux un événement marquant du sport inclusif. Le projet s'appuiera pour cela sur trois temps forts qui jalonnent la dernière année de préparation des JOJ et aboutiront lors de l'événement en novembre 2026 au Sénégal.

## DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS

### Soutenir le spectacle vivant

Depuis 2016, la Région Île-de-France définit des objectifs clairs : « donner accès à la culture à tous les Franciliens et lutter contre la désertification culturelle », d'une part, et « soutenir la création, vecteur de développement économique et de rayonnement de la région », d'autre part.

La politique de la Région Île-de-France en faveur du spectacle vivant s'adresse aux acteurs professionnels du secteur (équipes artistiques, lieux de diffusion, festivals, manifestations, opérateurs...),

### Focus

#### INSTITUT PARASPORT CONNECTÉ

L'association ISPC Synergies bénéficie actuellement d'un espace de consultation dédié à l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, le Pôle Parasport Santé. Il s'agit d'un centre ressource destiné à tout patient souhaitant être accompagné et conseillé dans son projet d'activité physique adaptée à sa pathologie par une évaluation personnalisée multidisciplinaires (médecin, enseignant, ingénieur biomécanique, ergothérapeute, kinésithérapeute, orthoprotéthésiste...).

Elle ambitionne désormais de réaliser le futur « Institut de Santé Parasport Connecté » qui sera implanté aux Mureaux, dans le département des Yvelines. Cet espace de 7 000 m<sup>2</sup> regroupera les expertises et infrastructures nécessaires pour accompagner les personnes en situation de handicap vers la pratique de l'activité physique et du sport à tous niveaux.

La Région finance à hauteur de 4 M€ ce projet particulièrement structurant en faveur des personnes en situation de handicap.

tous statuts confondus; elle concerne l'ensemble des arts de la scène.

Une grande part des opérateurs est sensibilisé à la question du handicap et propose des actions culturelles ou des aménagements favorisant notamment l'inclusion et la participation active des personnes en situation de handicap.

Certaines propositions sont spécifiquement dédiées à la sensibilisation ou à l'émergence des pratiques par et pour les personnes en situation de handicap.

C'est le cas par exemple du Festival **Imago** et du Festival **Neuro Movies & Meeting**

Le **Festival Neuro Movies & Meeting** est un événement de sensibilisation aux troubles du neurodéveloppement à travers la projection de courts-métrages et films d'animation, organisé le 12 décembre 2025. Ce festival poursuit plusieurs objectifs, notamment expliquer et faire connaître les TND (autisme, TDAH, dys...), déconstruire les préjugés, favoriser l'inclusion professionnelle des personnes neuroatypiques ou encore contribuer à ce que les organismes de formation les accompagnent de façon plus adaptée. L'événement s'adresse à un public diversifié : professionnels de la santé, du médico-social et de l'insertion professionnelle, organismes de formation, ainsi que jeunes et adultes en situation de handicap.

**L'International Visual Théâtre (IVT)**, créé en 1976, est un lieu culturel unique en Île-de-France, entièrement dédié à la culture sourde et malentendante. Il constitue aujourd'hui un pôle culturel de référence mêlant création artistique, formation, édition et transmission autour de la Langue des Signes Française (LSF).

Première compagnie professionnelle de comédiens sourds en France, l'IVT est un espace de création, de diffusion et de recherche artistique. Il propose des spectacles bilingues LSF/français et visuels, tout en accompagnant d'autres structures dans leur approche de la culture sourde. Il développe également des actions culturelles accessibles aux publics sourds comme entendants, ainsi que des formations professionnelles pour les artistes sourds. L'IVT accueille chaque année environ

**60 représentations** et a produit plus de **25 spectacles** depuis sa fondation. Il est reconnu comme un acteur incontournable dans le paysage culturel inclusif et fait partie du groupe Geste(s), qui regroupe des structures œuvrant pour la reconnaissance des langues des signes dans les arts.

### Contribuer à l'effectivité des droits culturels des personnes en situation de handicap

En 2019, la Région se mobilise pour contribuer à faciliter l'accès à la culture pour les personnes qui en sont le plus éloignées en créant « Imago le Réseau », réseau francilien visant à fédérer des rencontres, des passerelles entre les lieux de culture et les établissements médico-sociaux sur l'ensemble du territoire francilien.

Imago le Réseau fédère les pôles départementaux « Art et Handicap » et est actuellement constitué de 6 membres répartis sur le territoire francilien : le Théâtre du Cristal (95), le Théâtre Eurydice (78/92), les Souffleurs de sens (75), le Collectif Scènes 77, Anis Gras (94), et la Culture du Cœur Essonne (91).

**En 2024, 86 conventions de partenariat ont été signées** à la suite de la rencontre avec 476 structures médico-sociales. Au total depuis 2020, plus de 1 500 structures ont été approchées.

En 2024, 1 149 professionnels de la culture ont bénéficié de stages ou formations à l'accueil du public handicapé.

Parmi l'ensemble des actions menées, la carte interactive culture et handicap est un outil qui encourage la rencontre et l'interaction entre les milieux culturels et médico-sociaux. Plus qu'un simple répertoire de tous les établissements du territoire, cette carte sert d'annuaire via une fiche d'identité pour chaque structure avec des informations essentielles mais aussi plus ciblées concernant la mise en œuvre d'une démarche culture et handicap.

En 2024, elle répertorie plus de 3 500 équipements culturels et structures médico-sociales.

Dans le cadre de ce dispositif, des soutiens ciblés hors réseau Imago per-

mettent de rendre visibles des artistes en situation de handicap psychique ou de mener des actions spécifiques de sensibilisation du grand public au travers par exemple de la « Nuit du handicap », évènement annuel se déroulant au printemps dans plusieurs villes d'Île-de-France.

**384 000 € ont été votés en 2024.**

### Favoriser l'accès aux îles de loisirs régionales

Le dispositif Tickets-Loisirs vise à faciliter l'accès des jeunes Franciliens et d'autres publics prioritaires aux activités sportives et ludiques proposées sur les îles de loisirs de la Région. Reconduit chaque année, ce programme permet de profiter d'entrées subventionnées dans ces espaces de loisirs. Le dispositif s'adresse en priorité aux jeunes âgés de 11 à 17 ans mais également à d'autres publics en situation de fragilité : personnes en situation de handicap, jeunes hospitalisés, familles en difficulté, femmes victimes de violences et leurs enfants, professionnels de santé, sportifs de haut niveau et licenciés ou adhérents sportifs.

Les tickets-loisirs, d'une valeur unitaire de 6 euros en 2025, sont distribués par le biais de structures partenaires telles que les communes, associations, hôpitaux, organismes de solidarité ou encore mouvements sportifs. Ces structures offrent les tickets à leurs bénéficiaires afin de leur permettre un accès facilité aux activités proposées sur les îles de loisirs.

Les structures accompagnant les personnes en situation de handicap reçoivent un soutien renforcé. Leurs bénéficiaires peuvent utiliser jusqu'à 3 tickets-loisirs par jour, contre 2 pour les autres publics.

**En 2024,  
6 045  
tickets-loisirs  
ont été attribués à des  
personnes en situation  
de handicap**

## FESTIVAL IMAGO

Né en 2016 de la fusion de deux festivals pionniers, IMAGO se distingue par sa volonté d'ouvrir la scène artistique aux artistes en situation de handicap et de proposer des œuvres accessibles à tous les publics. Porté par l'association Festival Imago Art et Handicap, le festival rassemble des créations en théâtre, danse, musique ou encore arts visuels, et met en lumière des compagnies mixtes ou inclusives.

Impulsé par les premiers membres d'Imago le Réseau, il est une référence en Île-de-France dans le domaine du spectacle vivant et du handicap. Le Festival IMAGO est un événement pluridisciplinaire biennal. Tous les 2 ans depuis sa création, il bénéficie du soutien de la Région Île-de-France depuis 2019, dans le cadre de sa politique en faveur de l'accessibilité culturelle.



# IMPULSER UNE RÉGION SOCIALEMENT RESPONSABLE ET PARTICIPATIVE

## FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, SENSIBILISER LES AGENTS ET LES FRANCIENS

### Le Conseil Consultatif du Handicap d'Île-de-France : un espace de concertation citoyenne pour faire entendre la voix des personnes en situation de handicap

Depuis 2010, le Conseil Consultatif du Handicap (CCH) est une instance interne dédiée à la concertation et à la participation citoyenne afin de mieux intégrer les attentes, le vécu et l'expertise des personnes en situation de handicap dans les politiques régionales. Cette instance est

composée de 40 membres (représentants associatifs, personnes qualifiées et élus régionaux).

Il a pour but de renforcer la concertation institutionnelle sur les questions de handicap à l'échelle régionale et de recueillir les avis et propositions des représentants des personnes en situation de handicap pour inspirer de nouveaux dispositifs et orienter les politiques dans les domaines relevant des compétences régionales (formation, emploi, mobilité, logement, etc.). Pour cela, le CCH fonctionne à travers des assemblées plénières annuelles et des groupes de travail thématiques, qui approfondissent des sujets spécifiques et formulent des recommandations.

L'instance a été renouvelée en 2024 pour la mandature 2024-2026. Une majorité des membres a souhaité y participer à nouveau.

Le CCH fonctionne avec un budget annuel constant de **15 000 €**, affecté et engagé pour 2024.

### Sensibilisation des agents régionaux au handicap

En cohérence avec la labellisation de 2024 comme « grande cause régionale handicap », la Région Île-de-France a poursuivi une politique active de sensibilisation de ses 10 000 agents aux enjeux du handicap, avec un double objectif : informer et prévenir les risques pour les agents eux-mêmes, tout en favorisant un changement de regard durable au sein des équipes. Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'ancrer une culture d'un modèle inclusif, où c'est l'environnement qui s'adapte aux besoins de chacun.

La Région, engagée dans cette politique depuis 2016, a intensifié en 2024 ses actions de communication, de formation

et de mobilisation à travers plusieurs temps forts :

- Concours Handicap (15 juin au 15 novembre 2024) : 3 projets lauréats, dont deux axés sur l'accessibilité (langue des signes, accueil de chiens-guides). Ce concours a été distingué par le Trophée Handicap et Emploi du FIPHFP.
- Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées : challenge STREETCO (signalement d'obstacles), représentation théâtrale en lycée (« Handicaps : tous concernés »), table-ronde sur les métiers du numérique, quiz Incluscore, ateliers CV interactif (CLICCV), et webinaires GESAT autour de l'inclusion par l'emploi dont l'un consacré au dispositif passerelle (des Esat vers l'emploi ordinaire) pour du recrutement inclusif
- Sensibilisations en lycées : 5 interventions autour des handicaps invisibles et cognitifs.

Le budget alloué s'élève à **17 315 € en 2024**.

## La Politique Inclusion Handicap au bénéfice des agents régionaux et candidats au recrutement en situation de handicap

En 2024, la Région Île-de-France a poursuivi une politique volontariste d'inclusion à destination de ses 10 000 agents et des candidats au recrutement en situation de handicap. Cette action s'inscrit dans le cadre de sa convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'Intégration des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique).

Avec un taux d'emploi atteignant **9,22 %** au 31 décembre 2024, la Région dépasse nettement l'objectif conventionnel de 7,5 %. La politique régionale a été récompensée par le **Trophée Emploi public et handicap**, catégorie accessibilité.

En parallèle, un partenariat avec l'association ARPEJEH a permis de former des mentores et d'organiser un forum « découverte des métiers » à destination des jeunes en situation de handicap, qui a réuni 800 participants.

L'action s'articule aussi autour de l'accompagnement individualisé. La mission inclusion handicap a suivi 174 situations d'agents atteints de limitations de santé, pour favoriser leur maintien dans l'emploi ou leur évolution professionnelle.

Le Service de Prévention Santé au Travail a consolidé ses actions, notamment dans les lycées : aménagements de poste, sensibilisation aux risques professionnels, diffusion de guides, et accompagnement des handicaps invisibles (troubles psychiques, cognitifs, neuro-atypie...). Des campagnes ont été menées autour de la malentendance et des troubles cognitifs.

Avec un budget de **262 200 € en 2024** (dont **180 000 € financés par le FIPHFP**), la politique RH régionale en matière de handicap s'inscrit durablement dans une logique inclusive et mobilise un réseau dense de partenaires : FIPHFP, ARPEJEH, CIG Grande Couronne, CAP EMPLOI et les missions handicap des grandes écoles et universités.

participer activement à la sélection des initiatives à subventionner.

Le processus se déroule en 2 phases : une première phase permet aux associations, collectivités territoriales et établissements publics de déposer leurs projets et une deuxième phase permet aux franciliens de plus de 15 ans de voter pour leurs projets préférés via la plate-forme régionale smart service dédiée.

Les projets les plus plébiscités sont ensuite présentés à la commission permanente à concurrence d'un financement global d'environ 1 M€.

**Sur 320 projets proposés en 2024, 130 ont été lauréats**

## BUDGET PARTICIPATIF HANDICAP



Lors du vote de son budget pour 2024, l'assemblée régionale a décidé de la mise en place d'un budget participatif dédié au handicap.

Le dispositif a pour ambition non seulement de soutenir des projets portés par et pour les personnes concernées, mais aussi de permettre aux Franciliens de

Qu'il s'agisse de la première ou de la deuxième édition, l'amélioration de l'accessibilité des infrastructures a constitué une priorité pour de nombreux porteurs de projet. Parmi les initiatives concernant les aménagements spécifiques (installation d'élévateur, travaux pour l'aménagement d'espaces de décharge sensorielle, etc.), 30 sont portées par des communes en 2024 témoignent d'un engagement fort des collectivités locales pour rendre leurs espaces publics plus accessibles.

Le BPH permet à des structures d'acquérir des solutions numériques innovantes, transformant les conditions d'apprentissage, d'accès à la culture, et de participation citoyenne des personnes en situation de handicap. Ces outils numériques et immersifs offrent des solutions personnalisées, favorisant une plus grande autonomie et un plus large accès à des contenus de formation.

Sur les deux éditions, de nombreux projets lauréats concernent directement l'autisme et/ou la création d'espaces sensoriels de type Snoezelen. Ces espaces reposent sur une approche dite

de « décharge sensorielle » : ils offrent un environnement apaisant, à la fois sécurisant et stimulant, grâce à des jeux de lumières, des sons doux, des textures variées ou encore des odeurs légères. Cette méthode est particulièrement adaptée aux personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme, pour qui le traitement des informations sensorielles peut être source de surcharge, d'angoisse ou de repli. Avec un diagnostic de l'autisme posé de plus en plus tôt (désormais dès la petite enfance), les besoins d'aménagements spécifiques dans les écoles, les crèches ou les établissements médico-sociaux se multiplient.



© Anthony Voisin

## CONCLUSION

Cette année, la Région a simplifié la communication afin de rendre plus visibles les actions menées au bénéfice des personnes en situation de handicap. L'ensemble des politiques publiques régionales intègre également la notion de handicap, auxquelles s'ajoutent les dispositifs de droit commun à visée plus large mais qui participent à améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.

En 2024, ce sont plus de 180 M€ qui ont été affectés sur des dispositifs mis en œuvre exclusivement pour les personnes en situation de handicap, soit une progression de 6,25 % par rapport à 2023.

Le soutien le plus important de la Région est bien sûr dans le champ des compétences régionales : transports, lycées, formation professionnelle... qui représente 83 % du montant total.

17 %, soit 27 M€ sont affectés en 2024 dans les compétences facultatives de la Région : sport, culture, loisirs, solidarité, santé...



**Région Solidaire**  
**Délégation Handicap**  
*delegationhandicap@iledefrance.fr*



**Région Île-de-France**

2, rue Simone-Veil  
93400 Saint-Ouen  
Tél. : 01 53 85 53 85

[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

RegionIleDeFrance  
 iledefrance  
 iledefrance

